Les SPé
UMESPE-CSMF
le syndicat libéral
de toutes les spécialités

Communiqué de presse

Paris, le 21 Septembre 2018

« MA SANTE 2022 »
MEDECINS SPECIALISTES :
UN DEBUT DE RECONNAISSANCE !

Le Bureau des « Spé-CSMF » a analysé le discours du Président de la République « ma santé 2022 » et considère avec intérêt l'esprit du discours et les propositions avancées.

Pour la première fois, le terme de médecin spécialiste a été prononcé officiellement dans une expression politique concernant la santé. Etre spécialiste libéral n'est plus une infamie.

L'analyse de la situation ne peut être que partagée, le mal-être des soignants est prégnant et les inégalités, en matière de santé et d'accès à l'expertise, s'accentuent. Les objectifs sont définis et sont consensuels mais les solutions sont encore à construire ensemble (privé, public) sans déséquilibre. Le Président a défini un certain nombre des modalités pour y parvenir.

Le nécessaire travail en groupe et l'indispensable coordination, entre le médecin généraliste et le médecin spécialiste libéral expert, doivent être un des piliers de la reconstruction de notre système de soins, nous souhaitons, ensemble, développer un parcours pertinent de prise en charge diagnostique et thérapeutique pour un patient, le diabète en est l'exemple, trop souvent le patient diabétique n'a pas rencontré l'endocrinologue.

Permettre à la médecine spécialisée de restructurer son offre de soins en donnant à tous les patients la possibilité d'être accompagnés, notamment par des « assistants médicaux, médico-techniques », est un premier pas. Le développement du travail aidé est primordial et à développer pour donner une réponse adaptée et si possible rapide.

Permettre aux libéraux d'assurer une responsabilité populationnelle est indispensable pour construire une offre de soins territoriale pertinente en partenariat avec nos collègues du public, la gouvernance rénovée au sein des établissements est une excellente initiative pour élaborer un projet de santé coconstruit par les soignants à l'échelle d'un territoire de proximité, d'un département et d'une région. C'est aussi un vecteur qui devrait permettre à tous les malades d'accéder à l'innovation et à la recherche. L'intelligence artificielle, partagée pour tous, sera, et avec tous demain, source d'égalité sociale.

Une nouvelle organisation centrée sur la coordination et le partage de moyens, beaucoup de médecins la souhaitent, certains collègues sortant de nos rangs ont imaginé cet outil : la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Ce concept a été élaboré pour permettre de mieux se parler et d'organiser la meilleure prise en charge. La CPTS doit rester un outil parmi d'autres, déjà elle devient un objet de convoitise et ce concept risque de devenir une fin en soi, un moyen d'avoir la mainmise sur l'ensemble des acteurs d'un territoire. Les médecins ne veulent pas d'une nouvelle tutelle organisée par la technostructure et le risque est bien là car la représentation médicale dans des instances de gouvernance n'est pas extensible à souhait.

…/…

Union nationale
des MÉdecins SPÉcialistes
confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr
contact@umespe.com
www.umespe.com

@umespe /UMESPE

La reconversion des hôpitaux de proximité en hôpitaux territoriaux ne doit pas devenir le bras armé de l'hôpital public et du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) installant cette tutelle sur la médecine de ville. Le médecin libéral souhaite rester un entrepreneur avec son libre choix dans le cadre d'une économie solidaire et sociale.

Engager une large réflexion sur le statut du médecin est indispensable et valorisant car le statut est le vecteur du parcours professionnel du médecin, structurant sa carrière. Dans le même sens, la réforme des études de médecine est vitale mais l'ouverture du numerus clausus doit plutôt permettre de mieux orienter les nouvelles générations vers des carrières choisies et non être considérée comme une réponse à l'accessibilité immédiate aux soins.

« Les Spé-CSMF » s'intègrent dans cette démarche présidentielle qui nécessite un investissement et l'augmentation de l'ONDAM est un signal. Il est indispensable d'arrêter les baisses tarifaires aveugles pour des objectifs comptables. Développons des accords « pertinence » pour mieux dépenser, mieux soigner à l'image de la diminution de la T2A dans les établissements de soins. Mettons en place une politique « gagnant/gagnant » plutôt qu'une politique du rabot.

Nous restons vigilants car nous savons que « les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ».

Contact presse :
Dr. Patrick GASSER
Président
P. 06.10.27.77.67.